



Note d'organisation du 5^{ème} Open National de Surf de la Fédération des Clubs de la Défense et des Forces de Sécurité Intérieures

Référence : Règlement sportif permanent de la Fédération Française de Surf (FFS)

Pièce jointe : Une annexe « Modalités et déroulement des épreuves »

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine organise, avec le soutien de la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), le **5^{ème} open national de surf de la Fédération des Clubs de la Défense et des Forces de Sécurité Intérieures** (gendarmerie et police via la FSPN). Cette compétition aura lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025 à Biarritz (64), en partenariat avec la Fédération française de Surf. Il comprendra des épreuves de surf (shortboard et longboard), de bodyboard, et de stand up paddle.

Le 5^e Open National de Surf réunit les compétiteurs hommes et femmes, militaires et policiers qui s'affrontent en associant esprit sportif, esprit surf, respect de l'océan et fraternité d'armes. Dans ce dernier domaine, il veille tout particulièrement à intégrer le personnel blessé et/ou en situation de handicap.

2. RESPONSABILITÉS

La compétition est organisée conformément aux règlements permanents de la FCD, et de la Fédération Française de Surf (FFS).

2.1 Responsable de l'organisation

Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine
Base Aérienne 204
223 rue de Bègles - CS 21152
33068 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 53 64 39
Courriel : fcd.liguena@gmail.com

2.2 Président de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et responsable technique

Monsieur Gérard GONTARD
Tél : 06 81 33 72 50
Courriel : gerard.gontard@gmail.com

2.3 Chargé des sports de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Michel CHARETTE
Tél : 06 68 92 46 29
Courriel : m.constant64@gmail.com

2.5 Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par des juges officiels de la FFSurf.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1 Site de la compétition

A partir de la Grande Plage de Biarritz, qui fait office de poste principal et de lieu de rassemblement, l'organisation déterminera et délimitera le spot exact à utiliser en fonction des conditions de vagues du moment.

3.2 Transport

Le transport est à la charge des participants ou des clubs.

3.3 Accueil

Le site de la compétition sera aménagé préalablement par le staff organisateur avec tentes de type pagode (3m/3m), barrières municipales de sécurité et sonorisation du site avec liaison micro entre le speaker et le chef juge.

Les compétiteurs se présenteront impérativement le samedi 20 septembre 2025 à 08h00 à la délégation régionale des CRS d'Anglet (1 avenue de la Butte aux cailles, 64600 ANGLET), pour une réunion préparatoire au cours de laquelle les organisateurs communiqueront les ordres et heures de départ des séries et des spécialités.

3.4 Alimentation – Hébergement

Alimentation :

Tous les repas seront pris auprès de la CRS d'Anglet et fournis gracieusement par l'organisation.

Un lieu de vente de boissons, sandwichs, café, thé sera mis en place sur le site de la compétition pour les « accompagnants - spectateurs ».

De l'eau, du jus d'orange et des barres énergétiques seront mis à disposition des compétiteurs pendant les épreuves durant toute la durée de la compétition.

Après la proclamation des résultats et la remise des prix, un repas de clôture sera proposé dans les environs de la plage de Biarritz.

Hébergement :

Un hébergement à titre gracieux est proposé sur le site de la délégation régionale des CRS d'Anglet : 1 avenue de la Butte aux cailles, 64600 ANGLET. La demande devra en être exprimée au moment des inscriptions dans Sygema. Les compétiteurs qui souhaitent arriver le vendredi le peuvent à partir de 16h. De même, ceux qui le souhaitent pourront être hébergés également le dimanche soir.

3.5 Tenue - Equipement

Chaque compétiteur devra disposer de son équipement sportif adapté : planche de surf, bodyboard ou stand up paddle, palmes, combinaison shorty ou top en néoprène, wax, accessoires de rechange (dérives, leash).

3.6 Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais les plus courts.

Les moyens mis en œuvre par le responsable technique de l'évènement sont :

- Dispositif de sauvetage et trousse de premiers secours (présence M.N.S. et C.R.S. au poste de secours).
- Présence de deux "beach marshalls" en surf dans l'eau pendant les séries, assurant la protection de la zone et la sécurité des compétiteurs lors des épreuves.
- En cas de problème, il sera fait appel immédiatement aux M.N.S. et C.R.S. présents, au SAMU ou aux pompiers.
- Espace dégagé prévu pour l'évacuation éventuelle d'un blessé.

4. PARTICIPATION, DÉROGATIONS ET RESTRICTIONS

4.1 Engagement et droits d'inscription

Ce 5^{ème} Open National de Surf est ouvert à tous les clubs affiliés à la FCD et à la FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale). Un club peut engager un ou plusieurs compétiteurs.

La participation des clubs est **validée exclusivement par l'engagement dans SYGEMA** à réaliser **avant le 25 août 2025** terme de rigueur.

Le nombre de compétiteurs est arrêté à 80 au total et l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants par club pour favoriser la participation d'un maximum de clubs.

A la clôture des inscriptions dans SYGEMA, le secrétariat de la ligue adressera au responsable de l'organisation/directeur technique, l'extraction SYGEMA des inscriptions pour leur permettre l'organisation de la compétition.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **50,00 € par compétiteur**, à l'exception des personnes en situation de handicap et les blessés de guerre qui bénéficient de la gratuité. La gratuité s'applique également à l'accompagnateur PSHPM le cas échéant.

Le montant de l'inscription pour les accompagnants (famille par exemple) est fixé à **70,00€** par personne et comprend les nuitées et repas (cocher « accompagnateur » dans Sygema)

Le règlement parviendra par chèque ou virement **avant le lundi 25 août 2025**, terme de rigueur.

Par chèque	Par virement												
<u>A l'ordre de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine</u> <u>Adresse postale :</u> Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine Base Aérienne 204 223 rue de Bègles - CS 21152 33068 Bordeaux Cedex	<u>Indiquer obligatoirement le nom du club ET le nom de la manifestation dans le libellé</u>  RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Titulaire LIGUE FCD NOUVELLE AQUITAINE Domiciliation SG BORDEAUX OUEST ENTR (00370) 140 RUE TERRES BORDE 33082 BORDEAUX <table><tr><th colspan="4">Référence bancaire</th></tr><tr><th>Code banque</th><th>Code guichet</th><th>N° compte</th><th>Clé RIB</th></tr><tr><td>30003</td><td>00370</td><td>00037280563</td><td>15</td></tr></table> IBAN : FR76 3000 3003 7000 0372 8056 315 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP	Référence bancaire				Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB	30003	00370	00037280563	15
Référence bancaire													
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB										
30003	00370	00037280563	15										

RAPPEL : 1 virement global par club (les licenciés participants règlent à leur club, et le club règle à la ligue en une seule fois)

4.2 Dérogation

Après la clôture des inscriptions, il ne pourra plus être procédé à une modification des inscriptions sauf dérogation accordée par le chargé des sports de la ligue après accord du président de la ligue, du DT et du club organisateur.

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE

4.3 Qualification des compétiteurs

Pour être qualifié, chaque compétiteur doit détenir la licence de sa fédération (FCD ou FSPN) au titre du club engagé, établie pour la saison 2024-2025 ou 2025-2026 (compte tenu de la date de la compétition, la licence de l'une ou l'autre des saisons est acceptée). La licence doit être signée.

Aucun compétiteur ne sera admis à participer à la compétition s'il n'est pas en mesure de présenter sa licence FCD ou FSPN signée, quelle qu'en soit la raison.

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

5.1 Licence fédérale

Cf. 4.3

5.2 Contrôle des pièces administratives

Les licences seront vérifiées sur place avant le début de la compétition.

5.3 Remboursement des frais de déplacements

Les frais de déplacement sont à la charge des clubs. Aucun remboursement ne sera effectué par la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

5.4 Assurances

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF si les véhicules sont inscrits avant leur départ sur SYGEASSUR.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable ; dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales seront privilégiées, l'ensemble des documents relatifs à cette manifestation sera transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux seront laissés propres.

7. DROIT A L'IMAGE

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine. Les photos respecteront toutefois l'anonymat des compétiteurs qui le souhaiteraient ou dont le statut l'impose. L'appartenance des compétiteurs aux clubs FCD ou FSPN sera utilisée pour les listings de la compétition et la proclamation des résultats sera faite sans mention spécifique de grades, fonctions et unités d'appartenance.

8. COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, l'organisateur adressera à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et au chargé des sports de la ligue :

- Un compte-rendu du déroulement de la compétition avec quelques photos numériques et un court article pour la publication de « L'Aliénor ».
- Les résultats détaillés.
- Le bilan financier (sur le modèle de la Ligue) accompagné des pièces justificatives (factures, etc.).

Les résultats seront adressés au CTSN par le chargé des sports de la ligue.

9. LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET L'ALCOOLISME

Dans le respect des directives des ministères chargés de la santé et des sports, et conformément à la réglementation de la FCD et celle de la FFS, des contrôles antidopage pourront être pratiqués lors de la manifestation. A cet effet, les organisateurs mettront à disposition le local nécessaire à ces contrôles.

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique

Gérard GONTARD

Président de la
Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine



Destinataires :

- Présidents de clubs
- Animateur Technique Ligue
- Membres de la commission sportive LNA

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE

ANNEXE I

MODALITÉS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. CATÉGORIES ET ÉPREUVES

L'open national de surf de la FCD et de la FSPN est une compétition officielle de surf (shortboard et longboard), de bodyboard, et de stand up paddle (SUP), organisée sur deux jours avec un podium. Elle comprend six catégories d'âge selon les critères officiels de la fédération française de surf (FFS) :

- Seniors : - de 30 ans,
- Hommes : - de 40 ans,
- Grand Masters : - de 50 ans,
- Vétérans Kahunas : - de 60 ans et plus.
- Femmes : catégorie unique « Ondines »,
- Espoirs : 16 – 20 ans.

Le personnel blessé en service, inscrit et apte à la compétition, sera intégré dans sa catégorie d'âge. Dans le cas de catégorie et discipline avec un très faible nombre d'inscrits, l'organisation et les juges pourront décider de regrouper certains compétiteurs de catégories proches.

Afin de permettre une meilleure fluidité, durée et fréquence des séries ainsi que des rattrapages et une qualité des jugements optimale, **chaque compétiteur ne pourra s'inscrire que pour une seule discipline individuelle** (shortboard ou longboard ou bodyboard ou stand up paddle). Durant les deux journées, les participants évolueront donc, en fonction de leur catégorie et de leur choix unique de discipline préalable, dans l'une des cinq épreuves individuelles suivantes :

- Surf (planche classique « shortboard » inférieure à 8 pieds (2,43 m).
- Longboard (grande planche à partir de 9 pieds (2,74 m) ou mini-malibu supérieur à 8 pieds).
- Stand up paddle.
- Bodyboard.

2. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Que ce soit en shortboard, en longboard, en stand up paddle, ou en bodyboard, chaque catégorie est constituée d'un tableau direct dont les séries mentionnées sont composées de cinq compétiteurs au maximum, sauf pour le premier tour où exceptionnellement, ce nombre peut être porté à six concurrents.

Les compétiteurs de chaque série du premier tour sont désignés par les juges fédéraux lors d'un tirage au sort.

La durée de chaque série est de vingt minutes, sauf les phases finales qui se voient si possible allongées de dix minutes supplémentaires.

Les trois premiers de chaque série sont qualifiés pour les quarts de finale et le quatrième pourra être repêché.

Les deux premiers de chaque quart de finale sont qualifiés pour la demi-finale et le troisième pourra être repêché.

Les deux premiers de chaque demi-finale sont qualifiés pour la finale et le troisième pourra être repêché.

Si le déroulement de la compétition et les conditions météorologiques le nécessitent, des aménagements des épreuves (durée des séries, nombre de compétiteurs par série, mise à l'eau simultanée de deux séries avec deux équipes de juge, changement de spot...) pourront être décidés en commun par l'organisation et les juges.

3. JUGES ET CRITÈRES DE JUGEMENTS

Les compétiteurs sont équipés de lycras de couleurs différentes et peuvent prendre jusqu'à douze vagues durant les vingt minutes de leur passage en série. Chaque juge met une note de zéro à dix (meilleure note possible) à chaque vague de chaque compétiteur engagé. Seules les trois meilleures vagues de chaque compétiteur sont comptabilisées pour le classement de chaque série.

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE

Les compétiteurs en série sont notés par des juges officiels, qui pourront éventuellement être remplacés par des juges suppléants. Les concurrents sont jugés lors de leurs prestations sur la base de quatre critères fondamentaux :

- Le choix de la vague.
- La distance parcourue sur la vague lors de l'évolution du compétiteur.
- Le style du compétiteur.
- Les figures et les manœuvres radicales effectuées.

4. RÈGLEMENT

Les règles de priorité édictées par la FFSurf seront strictement appliquées. Le surfeur le plus près de l'endroit où la vague déferle en premier (le pic) a priorité sur les autres surfeurs positionnés sur l'épaule de celle-ci. Si les juges constatent une interférence, le surfeur n'ayant pas respecté la règle de priorité se verra pénalisé de deux points sur son total de points déjà crédité.

A la fin de chaque série, les compétiteurs devront regagner la plage rapidement et retirer leurs lycras respectifs qui seront immédiatement redistribués, que ce soit par le staff organisateur ou un beach marshall, aux compétiteurs de la série suivante.

La zone de compétition sera délimitée par deux oriflammes noirs disposés préalablement par les beach-marshalls sur la plage, en amont et en aval de la zone de compétition réglementaire. Les compétiteurs ne devront pas évoluer au-delà de cette zone officielle réservée.

En dehors de leurs séries, et sous réserve de pouvoir rejoindre rapidement le site de la compétition si besoin, les compétiteurs pourront surfer librement sur les autres spots autorisés voisins, mais sous leur seule responsabilité ou celle de leur club d'appartenance.

5. RESULTATS

Les résultats définitifs seront proclamés par le chef juge fédéral lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le dimanche après-midi en présence des compétiteurs, des autorités, des invités (V.I.P.) et des spectateurs.

Une coupe récompensera les premiers de chaque épreuve individuelle, une médaille gravée avec cordon les deuxièmes et troisièmes. En fonction de la dotation préalable des sponsors, des lots cadeaux de nos partenaires (tee-shirts ou autres) pourront être offerts.